nimi, de prodigo filio; Librum Anselmi, cartuariensis archiepiscopi, de veritate, de libertate, de casu dyaboli, de incarnatione Verbi. Cur homo de contemptu virginali et de originali peccato, de processione Spiritús sancti. — Vitam beati Gregorii. — Regulam beati Benedicti. — Librum S. Martini de confessione peccatorum; — Epistolas Gregorii: — Duas Missales; Textum græcum et epistolarium græcum: — Librum Boecii; — Librum Bruchardi; Librum Macrobii; — Librum Osacri; — Duo psalteria græca; — Vitam S. Niceii; — Moralia Job.

Peut-être aussi retrouverons-nous quelques-uns des manuscrits, si précieux, qui ont appartenu aux Augustins réformés de Lyon, dont le catalogue imprimé vient d'être si heureusement retrouvé par M. Léopold Delisle et dont il a bien voulu me donner communication. Je me réserve de parler plus loin de cette importante collection dont, jusqu'à présent, la trace est entièrement perdue.

Nos autres communautés religieuses et nos collégiales ont dû posséder aussi, nécessairement, une grande quantité de manuscrits et elles étaient nombreuses et en partie trèsanciennes:

Saint-Nizier serait du IVe siècle; Saint-Etienne, du même temps; Saint-Irénée, du Ve; Saint-Romain, du même temps; Saint-Pierre-le-vieux, idem; l'abbaye de Saint-Pierre, de 490; — la Collégiale de Saint-Georges, du VIe siècle; — Saint-Just, de 630; — Saint-Paul, rebâti par Leidrade, VIIIe siècle; — Sainte-Croix, 608: Saint-Michel 618; — l'abbaye d'Ainay, 612; — La Platière, 1088; — chapitre de Fourvières, 1162; — le couvent des Jacobins ou Dominicains, 1216; — le couvent des Cordeliers, 1220; l'abbaye de la Déserte, 1260; les Grands Carmes, 1291; les Grands Augustins, 1300; — les Célestins, 1407; — les Cordeliers de l'Observance, 1493, sans parler de bien d'autres dont la fondation est postérieure à la découverte de l'imprimerie.

Les règles de nos ordres religieux leur prescrivaient à tous d'avoir des bibliothèques; on disait jadis qu'un monas-